



## CONTRAT DE LOCATION

Le présent contrat est conclu entre

### LE PROPRIETAIRE,

La commune de LA CHAPELLE-PALLUAU, représentée par son maire, monsieur Xavier PROUTEAU  
et

### LE LOCATAIRE,

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

MAIL :

REPRESENTANT DE  l'association  de l'entreprise  de l'organisme  Autre

DENOMMEE :

QUALITE DU RESPONSABLE (président, secrétaire...) :

**Il a été convenu et convenu ce qui suit**

### Article 1<sup>er</sup> – Désignation des locaux loués

Le présent contrat concerne la location de la salle dénommée « Espace A'CAPELLA », située 1 chemin des Ecottats à LA CHAPELLE-PALLUAU, ainsi que ses parkings et espaces verts.

### Article 2 – Utilisation de la salle louée

**DATES (jour et heure) du**

**TYPE D'EVENEMENT :**

**CONFIGURATION CHOISIE (voir annexe « Configurations de locations ») :**

BLEUE  ROUGE  VERTE  SONO (Config bleue)  TRIBUNE  CUISINE

**NOMBRE DE PARTICIPANTS :** ..... personnes

**MÉNAGE :**  OUI  NON

**POUBELLE :**  OUI  NON

Mobiliers choisis : (nombre)

- ..... Tables rectangulaires de 8 personnes
- ..... Tables rectangulaire de 4 personnes
- ..... Tables rondes
- ..... Chaises

Afin que l'état des lieux d'entrée puisse être dressé, le locataire s'engage à se présenter le (jour) :.....

A la fin de la location, le locataire devra restituer la salle à l'heure prévue. L'état des lieux de sortie est fixé le (jour) .....

L'heure des rendez-vous sera fixée ultérieurement.

### **Article 3 – Obligation du propriétaire**

Le propriétaire s'engage à mettre à disposition du locataire les équipements, selon la configuration de location choisie. Ces derniers devront être restitués en parfait état de propreté et de fonctionnement. Un inventaire du matériel sera effectué à l'état des lieux d'entrée et de sortie.

### **Article 4 – Obligation du locataire**

#### **4.1 Versement des arrhes**

Le locataire s'engage à payer les arrhes afin de valider le présent contrat de réservation, par chèque à l'ordre du Trésor Public (chèque encaissé).

Ce montant correspond à 30 % du montant total de la location, selon les tarifs en vigueur,

soit \_\_\_\_\_ euros (détail en page 3 du présent contrat).

#### **4.2 Versement du solde de location**

Le locataire s'engage à verser le solde à l'état des lieux d'entrée (remise des clés),

soit \_\_\_\_\_ euros (détail en page 3 du présent contrat).

#### **4.3 Cautions de location**

A l'état des lieux d'entrée, le locataire remettra les chèques de caution suivants (à l'ordre du Trésor Public) selon la configuration de location retenue (voir annexe « tarifs »), à savoir :

- Chèque de 2000 euros pour la location en configuration bleue
- Chèque de 1000 euros pour la location en configuration rouge
- Chèque de 1000 euros pour la location en configuration verte
- Chèque de 500 euros pour la location de la sonorisation
- Chèque de 1000 euros pour la location de la tribune avec matériel sono/éclairage/projecteur
- Chèque de 250 euros pour la location de la cuisine
- Chèque de 265 euros pour le ménage non fait correctement

RECAPITULATIF DES TARIFS DE LOCATION	TARIF	Choix du locataire
--------------------------------------	-------	--------------------

### CHAPELLOIS

Associations Chapelloises (Samedi+Dimanche)		
Configuration bleue (salle entière)	150	
Sono	30	
Tribune avec sono – éclairage – projecteurs compris	50	
Cuisine	50	
Déchets	60	
Particuliers chapellois	1 jour en semaine	2 jours (Samedi+Dimanche)
Configuration bleue	200	400
Configuration rouge	175	300
Configuration verte	150	200
Cuisine	50	50
Sono	30	30
Déchets	60	60
<b>Mariage (salle entière, ménage inclus) Vendredi+Samedi+Dimanche</b>	<b>1100</b>	

### HORS CHAPELLOIS- Extérieurs

Associations extérieures (Samedi+Dimanche)		
Configuration bleue	450	
Configuration rouge	350	
Sono	50	
Tribune avec sono – éclairage – projecteurs compris	100	
Cuisine	100	
Déchets	60	
Particuliers extérieurs	1 jour en semaine	2 jours (Samedi+Dimanche)
Configuration bleue	275	550
Configuration rouge	250	450
Configuration verte	225	350
Cuisine	100	100
Sono	50	50
<b>Mariage (salle entière, ménage inclus) Vendredi+Samedi+Dimanche</b>	<b>1400</b>	

### AUTRES

<b>Sépulture</b>	100	
<b>Réveillon (configuration bleue, ménage inclus)</b>	900	

Entreprises et organismes		
Pour 2 jours	600	
Pour 1journée en semaine	400	
Sono	50	

Forfait Ménage		
Configuration bleue	200	
Configuration rouge	150	
Configuration verte	100	
Tribune	35	
Cuisine	65	

<b>TOTAL DE LA LOCATION</b>		
<b>Arrhes de 30 % du total de la location (à reporter au 4.1)</b>		
<b>Solde de la location (à reporter au 4.2)</b>		

Paraphe :

#### **4.4 Assurance « responsabilité civile »**

Le locataire s'engage à fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile » en cours de validité pendant la location, afin de garantir tous les dégâts qui seraient causés sur le site.

#### **Article 5 – Règlement intérieur**

Le locataire a pris connaissance du règlement intérieur et la tarification de l'Espace A'CAPELLA, approuvé par le conseil municipal de La Chapelle-Palluau en date du 10/02/2021 par délibération n°10-02-2021-9, et en date du 06/07/2021 par délibération n°6-07-2021-9 et s'engage à respecter et faire respecter les conditions d'utilisation détaillées dans ce dernier.

En cas de non-respect de ce règlement, le locataire pourra voir prononcer à son encontre une interdiction définitive de location de l'Espace A'CAPELLA.

**A La Chapelle-Palluau, le \_\_\_\_\_**

**Signature du locataire  
accompagnée de la mention  
« Lu et approuvé »**

**Signature de l'agent :**

#### **Récapitulatif des documents à fournir :**

- Copie carte d'identité
- Attestation d'assurance pour la location temporaire de biens
- Arrhes
- Chèque de caution à l'entrée